

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0861/PR/MENESUP créant le Brevet de Technicien Supérieur «Gestion des Affaires en Arabe» et définissant les conditions de délivrances de ce diplôme.

n° 2002-0861/PR/MENESUP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Date de publication
7 décembre 2002

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2002

Date du numéro
15 décembre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution 15 septembre 1992

VU La loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien et notamment ses articles 39 à 42

VU Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2000-0234/PR/EN du 16 août 2000 créant et portant statut du Pôle Universitaire de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé à partir de la rentrée universitaire 2001-2002 un Brevet de Technicien Supérieur dans la spécialité «Gestion des Affaires en Arabe».

Article 2

Les conditions de délivrance du Brevet de Technicien Supérieur «Gestion des Affaires en Arabe» sont fixées conformément aux dispositions du décret n°90-0109/PR/EN du 04 octobre 1990 modifié, portant règlement général du Brevet de technicien supérieur ; ces dispositions sont complétées par les annexes I et II (maquette des enseignements) et III (règlement de l'examen et définition des épreuves) du présent arrêté.

Article 3

La formation sanctionnée par le Brevet et technicien supérieur «Gestion des Affaires en Arabe» comporte un stage en milieu professionnel.

Article 4

Pour se présenter à l'examen, les candidats doivent justifier d'une des conditions d'inscription fixées à l'article 6 du décret n°90-0109/PR/EN modifié.

Article 5

Une seule session d'examen est organisée chaque année universitaire, selon les dispositions de l'article 14 du décret n°90-0109/PR/EN modifié.

Article 6

Le présent arrêté entre en application à compter de la rentrée universitaire 2001-2002. La première session du Brevet de technicien supérieur «Gestion des Affaires en Arabe» se déroulera en 2002, conformément aux dispositions du présent arrêté.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH